

Direction des Affaires Scolaires

2022 DASCO 139 Subvention de fonctionnement (130 000 euros) et avenant à convention avec l'association Forum des images (1er) dans le cadre du projet École du Climat TUMO Paris 4e – Académie du Climat

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le Forum des images, fort de son expérience en pédagogie innovante sur TUMO Paris 1er, a manifesté son intérêt, courant 2020, d'ouvrir une école du climat innovante, dénommée TUMO Climat, au sein de l'Académie du Climat. Ce projet propose un programme pédagogique unique permettant d'outiller les jeunes pour la compréhension des défis climatiques, de la biodiversité, et de les sensibiliser à leur pouvoir d'agir sur ces enjeux. Ce projet novateur a été soutenu par la Ville de Paris, dès 2020, pour créer une école, gratuite et ouverte aux 9-25 ans, au sein de l'Académie.

Après une première phase d'installation des équipements, de recrutement des personnels et de conception du matériel pédagogique, TUMO Climat a assuré tout au long de l'année 2022 une montée en charge progressive de ses activités et l'expérimentation de différents formats.

Depuis le début de l'année 2022, 285 jeunes ont participé aux cycles de projets et environ 670 visiteurs ou participants ont fréquenté le lieu. Les groupes scolaires profitent également de l'offre TUMO Climat. Ainsi, ce sont près de 520 élèves, issus de 32 classes, qui ont pu bénéficier de ces pédagogies actives.

Depuis sa création, l'équipe de TUMO Paris 4e est engagée dans une démarche d'amélioration continue et la nature de l'offre est régulièrement ajustée. Le premier semestre 2022 a permis de finaliser l'expérimentation de l'offre pédagogique, dont les différents formats sont testés depuis septembre.

TUMO Paris 4e se démarque par une méthode et des moyens pédagogiques originaux. La nature de l'engagement demandé aux participants par la pédagogie TUMO exige de l'autonomie et de l'investissement personnel de la part des jeunes, qui s'engagent à venir chaque semaine, durant 6 semaines, sur une session de trois heures.

La Ville de Paris propose de poursuivre l'accompagnement de TUMO Paris 4, ce qui permettra de continuer à héberger des formats et ressources pédagogiques complémentaires à l'offre proposée de son côté par

l'Académie du Climat, à la fois sur le temps scolaire et périscolaire avec des ateliers autour de la création numérique au service de la transition écologique, mais également sur le temps extrascolaire avec des cycles de projets de cinq semaines. Cela permettra également de construire des passerelles entre l'activité de TUMO Paris 1 situé au Forum des images et celle de TUMO Paris 4, en proposant d'intégrer la dimension écologique aux parcours numériques.

En outre, cela permettra de conserver l'atelier de fabrication numérique (FabLab), service proposé par le Forum des Images aux jeunes parisiens et largement plébiscité et utilisé par les différents usagers de l'Académie du Climat (jeunes, étudiants incubés avec Start'in ESS, scolaires, éco-délégués, etc.) pour de multiples projets.

Un tel redimensionnement, permet non seulement de pouvoir poursuivre les synergies mises en place depuis un an mais également de conserver le savoir-faire et la pédagogie de TUMO en apportant des moyens d'action supplémentaires aux jeunes à l'Académie du Climat, à travers notamment la création numérique.

Compte-tenu de ces éléments, je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant à convention avec le Forum des images, joint au présent projet et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 130.000 euros permettant de poursuivre les activités et de capitaliser sur le travail déjà engagé sur l'année 2023.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2022 DASCO 139 Subvention de fonctionnement (130 000 euros) et avenant à convention avec l'association Forum des images (1er) dans le cadre du projet École du Climat TUMO Paris 4e – Académie du Climat

Le Conseil de Paris

Vu la loi n°82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et les suivants ;

Vu la délibération 2021 DAE 272 du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ;

Vu la convention entre la Ville de Paris et le Forum des Images du 21 mars 2022;

Vu le projet de délibération, en date des _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention de fonctionnement ainsi que la signature d'un avenant à convention avec l'association Forum des images ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 6^e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer l'avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Forum des Images.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 130.000 euros est attribuée à l'association Forum des images domiciliée 2, rue du Cinéma, Forum des Halles, 75001 Paris (N° SIMPA 20373 / Dossier 2022_XXXX), au titre de l'exercice 2022.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.